

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
POLYNÉSIE FRANÇAISE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE
DES ILES SOUS-LE-VENT**

DELIBÉRATION MUNICIPALE

N° 42/22 du 31 mai 2022

Fixant le tarif de location de l'extension du Hangar de compostage de la commune de Taputapuātea.

<p>Convocation N° 124/22 du 25 mai 2022</p>	<p>L'an deux mille vingt et deux, le 31 du mois de Mai, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.</p>															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
<p>Date d'affichage de la convocation 25 mai 2022</p>	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
<p>Date d'affichage de la délibération 01 JUIN 2022</p>	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
<p>Nombres de conseillers : 27</p>	5. M. LACHAUX Gérald		X	M. MOUTAME Thomas, Maire de la commune												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>En exercice</td><td style="text-align: center;">27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td style="text-align: center;">14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">14</td></tr> <tr><td>Absents</td><td style="text-align: center;">13</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Volant</td><td style="text-align: center;">24</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	14	Absents	13	Représentés	10	Volant	24	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva		X	Mme TUIHANI Vahinetua, Maire déléguée de Avera/Faaroa
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	14															
Absents	13															
Représentés	10															
Volant	24															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre		X	Mme TAEA Jeannette, 1 ^{ère} adjointe au Maire												
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
	9. M. SMITH James, Maui		X	M. SCHMIDT Carlos, conseiller municipal												
<p>Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) M. SCHMIDT Carlos</p>	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	M. ROOPINIA Myron, 2 ^{ème} adjoint au Maire												
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime		X	Mme GODFREY Marie-Louise, 5 ^{ème} adjointe au Maire												
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X		Secrétaire de séance												
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française	X														
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	Mme RUA Liliane, 3 ^{ème} adjointe au Maire												

Délibération municipale n° 42/22 du 31 mai 2022

Fixant le tarif de location de l'extension du Hangar de compostage de la commune de Taputapuātea.

	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai			
Sens du vote : Unanimité Adoption Rejet <input checked="" type="checkbox"/> Majorité Nombre voix « Pour » 22 Nombre voix « Contre » Nombre voix « Abstention » 2	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	M. BECQUET Patrick, conseiller municipal
	20. M. EBB Moise	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana		X	Mme AHUTORU-NEUFFER Rosina, conseillère municipale
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	M. TEFAAITE Daniela, 8 ^{ème} adjoint au Maire
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata		X	
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 05 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs et notamment ses articles 30 et 34 ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Vu le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Oui l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 31 mai 2022.

ADOPTE

- Article 1^{er}** : Le tarif de location de l'extension du hangar de compostage, d'une superficie de 8 mètres x 30 mètres, soit 240 m², est fixé forfaitairement à 10.000 frs/jour, au profit du Port autonome, pour l'occupation comprise entre le 01/10/20 et le 30/06/2022, dans le cadre de la construction d'une pirogue double.
- Article 2** : Les recettes seront imputées à l'article 7083 du budget général.
- Article 3** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- Article 4** : Le Maire et le Trésorier des Iles Sous-le-Vent sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 31 mai 2022,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le 01 JUIN 2022
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 01 JUIN 2022



